

des économies à long terme. Dépourvu d'idées et de politiques, le gouvernement a pris une éternité pour présenter ce projet de loi à la Chambre et pour décrire l'Agence, la définir, l'annoncer et la mettre sur pied. Il est malheureux que nous ayons dû l'attendre si longtemps.

A la deuxième lecture du projet de loi, j'ai dit que nous ne pouvions que regretter la manière dont le gouvernement a permis que la création de l'Agence spatiale devienne un facteur de division et non un facteur d'unité pour le Canada. Au lieu d'être le joyau de la science et de la technologie du Canada, elle est devenue un symbole de division, un symbole de la rivalité entre les régions que cet interminable et malheureux retard n'a fait qu'exacerber.

Nous sommes heureux d'être ici pour appuyer l'adoption de ce projet de loi et la création de l'Agence et nous nous réjouissons de la voir enfin en place, mais nous regrettons les incidents qui ont précédé cet heureux dénouement.

**M. Lyle Dean MacWilliam (Okanagan—Shuswap):** Monsieur le Président, je serai très bref. La motion n° 6 a été proposée parce que, dans la version anglaise du projet de loi initial soumis au comité, les mots «chairman of the board» nous ont paru inacceptables à notre époque où nous essayons d'employer des termes de genre neutre dans les lois. Les mots «chair of the board» nous ont semblé plus appropriés et les membres du comité les ont trouvés beaucoup plus équitables. Il a fallu ensuite résoudre la difficulté que représentait la traduction de ces mots en français. Je pense que l'actuelle motion d'amendement la résoud adéquatement.

De ce côté-ci de la Chambre, nous appuyons la motion n° 7, mes collègues et moi. En laissant la convocation des réunions du Comité de l'Agence spatiale à la discrétion du ministre en charge, nous avons jugé que nous ne donnions pas un mandat assez fort aux membres de ce comité. Nous avons convenu aussi qu'il valait mieux préciser à quelle fréquence ces réunions devaient être convoquées par la présidence.

### *Initiatives ministérielles*

Nous appuierons donc ces deux motions d'amendement. Elles comblent de façon satisfaisante de légères lacunes du texte original.

[Français]

**Mme Duplessis:** Monsieur le Président, concernant la motion n° 6 que le gouvernement a présentée, c'était pour clarifier un petit peu l'amendement qui avait été accepté au Comité, et la version originale semblait indiquer que la présidence du Comité consultatif de l'espace serait partagée parmi les membres de ce même Comité. Afin de rendre cela plus clair, l'amendement clarifie que seulement un membre du Comité sera choisi.

Alors, monsieur le Président, sur la motion n° 7, à l'article 22, qui concerne les réunions du Comité consultatif, l'amendement proposé est difficilement acceptable parce que cet amendement se compose en fait de deux éléments dont ni l'un ni l'autre n'est justifié.

Premièrement, en vertu de cet amendement, il incomberait au président de convoquer les réunions visant à l'examen des activités de l'Agence. Comme le Comité consultatif est chargé de conseiller le ministre sur les questions mentionnées par celui-ci, le président n'est nullement habilité à convoquer une réunion à laquelle le ministre ne participe pas. Il appartient au ministre le soin de fixer les dates et les lieux de réunions de comité puisqu'il s'agit d'un comité chargé de conseiller. Cette prérogative n'empêche pas le ministre de consulter le président au sujet de ces questions de procédure.

Deuxièmement, en vertu de cet amendement, le Comité consultatif serait tenu d'examiner les activités de l'Agence au moins une fois par année. Il existe de nombreux mécanismes d'examen des activités des ministères, dont le Budget des dépenses, le Rapport annuel d'activités de l'Agence et le Comité permanent de la Chambre des communes. Donc, tous les députés ici auront la chance de pouvoir se rendre au Comité et de pouvoir poser des questions.

Également, monsieur le Président, il serait très imprudent de laisser entendre, par un amendement de ce genre, qu'une entité autre que le Parlement est responsable des activités d'un ministère. C'est pourquoi, monsieur le Président, il est très difficile pour nous de pouvoir agréer et de voter pour la motion n° 7. Donc, nous serons contre.

[Traduction]

**M. le vice-président:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?